

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 333

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« logement »,

insérer les mots :

« , de transports ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à tenir compte des éventuelles difficultés de transports dans la décision d'orientation du nouvel inscrit vers son futur organisme référent en charge de son accompagnement.

Alors que la rédaction actuelle précise que seules les difficultés « en matière de santé, de logement et de garde d'enfant » seront appréciées, il convient d'y ajouter les difficultés en matière de transports.

Tel est l'objet du présent amendement.